CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; vingt piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

M. DE LIZARDI & Co.

OFFRENT à vendre l'assortiment suivant de marchandises sèches étrangères et du pays, dont une partie a droit au drawback:

LAINAGES.

12 balles lastings; 13 do flanelles vertes; 12 do draps, 5 do [illegible]; 2 do draps pour l'été; 20 do couvertures de Londres de Duffil.

TOILES.

4 caisses créas, 36 do platilles; 2 do bretagnes d'Allemagne; 7 balles do françaises; 16 do florettes, 13 do bramanes; 1 do couvertures en toile grise; 2 do fil à coudre patenté, assorti.

MARCHANDISES DE COTON.

10 balles calicots imprimés, et mousselines françaises; 1 balle robes de mousseline brodée; 1 caisse shalls et fichus do do; 4 balles impériales, 25 do draps; 40 do bur[illegible]; 12 do batistes; 9 do mousselines, contenant chacune 60 pièces de 12 yards; 7 balles satins, 7 caisses coton à coudre; 3 do bas de coton pour hommes; 14 do coton du pays blanc et écru.

SOIERIES.

56 caisses mouchoirs de soie noire de l'Inde: 5 boîtes bas de soie, 1 do bobinet; 1 caisse mouchoirs de soie en couleur, 5 do cordonnet de soie; 1 do gros de Naples.

ARTICLES DIVERS.

3 caisses madrassites, bon teint; 12 caisses verroteries, couleurs assorties; 34 balles toile d'emballage d'Ecosse; 21 do toile à voile en coton.

VINS.

86 caisses Margaux, 7 do Hermitage; 13 demi barils Malvoisie supérieur; 4 demi barils et 2 barils vieux Madère de choix; 2 barils et 1 demi do vieux Madère pour le marché de Londres; 17 demi barils vin de liqueur. 11 oct

LES soussignés offrent à vendre, reçu par les derniers arrivages de France:—Un grand assortiment de soieries choisies pour la saison, consistant principalement en :

Gros de Naples; Gros de Berlin,
Foulé de soie; Satins,
Mérinos français; Schalls Cachemire véritable,
Schalls Tulle neige,
Do Mousseline, laine noire,
Do de soie, coton et laine,
Do Angoras,
Alépine Cachemire,
[illegible]naise [étoffe légère mélangée de soie et coton]
Dentelles et Valenciennes, et Maline,
Mouchoirs batiste blancs et unis,
Do do avec vignette en couleur,
Do do brodés, garnis avec valencienne,
Robes batiste brodée à points de dentelle,
Pointes tulle, noires et blanches,
Pointes linon imprimées,
Pèlerines et cols brodés,
Camisoles jaconnat, et batiste,
Gants pour hommes et femmes,
Bas de coton blanc, unis et brodés,
Do soie, unis et brodés, noirs et blancs,
Souliers maroquin pour femmes,
Bottines d'enfants,
Mousselines à divers usages,
Chemises d'hommes en jaconat,
Toiles à drap d'une et deux largeurs,
Cotonnades françaises et anglaises,
Do pour rideaux,
Gilets coton tricot pour femmes,
Jupons tulle coton,
Coton blanc fin anglais,
Parapluies de toutes grandeurs,
Aussi:—Un assortiment de parfumeries assorties, Peignes, Bijouterie, porcelaines, Cristaux et autres articles dont la dénomination serait trop longue.
En magasin, d'importation antérieure:
Cotonnade bleue, légère,
Coton d'Appleton, 4|4, indiennes américaines, 3|4
Do Croisé, 3|4;
Indiennes américaines; Fil patenté Nos. assortis,
Fil d'Orrell, do de Taylor, num. assortis,
Chaussettes blanches et bleues.

SOULET, VIGNIE & Co.
9 oct Encoignure Royale et St. Louis No. 128

MARCHANDISES FRANCAISES.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Amitié, du Havre, les articles suivans:

1 caisses eau de Cologne, grands panbans,
1 dito crême de Perse,
3 dito pommade,
1 dito poudre parfumée,
1 dito mitaines en laine,
1 dito chandeliers plaqués,
1 dito toile à drape 4|4,
1 dito anneaux à rideaux,
2 dito chemises en indienne,
1 dito dito en toile,
1 dito serviettes avec leurs nappes,
1 dito moëlle de bœuf de Pivar,
1 dito bretelles blanches en coton,
1 dito mérinos noir,
1 dito shalls angora,
1 dito dito tartans 6|4 et mérinos broché 5|4
1 dito bonnets tulle uni, dito avec blonde etc.
1 dito bas de fil d'écosse, unis et brodés,
1 dito de soie noire, unie,
1 dito mouchoirs de batiste, unis, brodés et à bordures,
1 dito cols mousseline; dito entre deux mousseline, jaconat et batiste,
1 dito bas de filoselle noirs, et 1|2 bas de soie noire,
1 dito toile crée 7|8 et 4|4,
1 dito bas coton, blanc, très élastiques,
1 dito mouchoirs de Cholet,
1 dito mousseline blanche 7|4, broderie à bouquet,
1 dito satin noir, poult de soie noire et serge noire,
1 dito schalls satin 6|4 extra riche, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long DUFOUR, frères.
9 oct—1m. No. 101, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre à des termes raisonnables, les articles suivans, si on les prend à bord du bâtiment:

561 barils eau de vie espagnole,
2000 jarres huile d'olive,
172 caisses d'une douzaine chaque, vin muscat,
70 barils malaga doux,
25 barriques do.
35 do do.
13 pipes vin de Marseilles,
80 caisses fruits marinés et à l'eau de vie
3 jarres saucissons,
4 vermicelli italien, macaroni &c.
3 balles bouchons,
5.0 caisses raisin muscat,
97 caisses limons de Malaga.

J. ROBERT & Co.
5 oct. rue Bienville No. 47.

A VENDRE par le soussigné—[illegible]50 paniers champagne, de la marque de Lambert,
100 paniers champagne de la marque de Jolly,
22 demi-pipes vieille eau de vie de champagne,
14 demi-pipes eau de vie de Dupuy,
45 demi pipes eau de vie de Dumont
200 caisses vins du Rhin,
20 barriques chaines de diverses dimensions,
450 pièces toile d'emballage de Dundee. de 44 pc
50 rouleaux corde d'emballage du Kentucky,
40 milliers cigares, marque de Principe.
F. VIGERS & Co.
5 oct rue Bienville No. 30.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LES soussignés offrent à vendre un fort assortiment de Bas coton blanc écru et bleu, pour femmes et pour enfans, demie bas pour hommes, Bas de soie noire français et anglais, demie bas do. Bas de filoselle noir diverse qualités Mérinos français assortis de couleurs et noir, Schals mérinos noir 3 4 5 et 6|4, Schals mérinos, Thibet et Cachemir imprimés, Parapluies, Gants et Foulards, Cravattes noires, Fichus et Echarpes nouvelles, Soieries noires et couleur, unies, Taffetas noir, Velour de soie noir et en couleur, un fort assortiment de linge de table et d'ouvré pour serviettes, Toile de Bretagne, Toile crée et Taffeta do. 400 pièces indiennes françaises des meilleures fabriques.
E. LEFEBVRE & FRERE,
23 sept Encoignure Chartres et Conti.

BOIS gras et de pin, de la meilleure qualité, que l'on fournira immédiatement aux bateaux à vapeur, en recevant leurs ordres.
W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132, vieux Bassin.

A Vendre par le soussigné, 250 barils eau de vie espagnole; 130 do vin doux; 38 tierçons do do; 1000 sacs sel de Cadix; 1 caisse de chapeaux.
A. M. DE MIRANDA,
14 sept 80 rue St. Louis.

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour confiseurs, à vendre par J. E. LOREILHE,
2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,
Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.
Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.
Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.
Vues de Paris, encadrées et en feuilles.
Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.
Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.
Académies et principes de dessin.
Explications du Maréchal Clausel.
Crayons lithographiques, &c. &c 20 juin—3po

VIEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey de pêches,
12 barils eau de vie de pêches,
5 barils eau de vie de pommes,
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

TABAC—10 caisses Tabac de la marque d'Honeydew; 45 do. do. de Saunders, 8 12 et 16, 10 do. do. Rose,
vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

WHISKEY.—25 barils de Vieux Whiskey Monongahela, reçu par le steamboat Osage, de Cincinnati.
CARRIERE, DARAN, & Co.
No. 11 et 15, rue St. Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du Lundi, 21 août 1837.

Résolu que le comité de finances est et demeure autorisé à contracter avec Mr. J. V. Childs, pour l'impression des bons en balance, à émettre par la 1ère. Municipalité, et à prendre avec le dit Childs tous les arrangements que le dit comité jugera convenables à l'intérêt de cette Municipalité.

Il est de plus résolu qu'il sera fait une émission d'une seconde série de bons ou billets de la 1ère. Municipalité, et ce conformément aux dispositions de l'ordonnance adoptée sur cet objet, par le conseil, pour un montant de cent mille piastres.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 22 août 1837.
Signé D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du Lundi 4 Septembre 1837.

Résolu qu'un crédit de quatre mois soit accordé à Mr. Francis Bryde, pour le paiement de la somme de $957 50 qu'il doit à la 1ère. Municipalité, pour un dixième comptant, à payer pour les terrains dont il s'est rendu adjudicataire à la vente du 9 Janvier 1837, et dont il n'a pas passé la vente; par lui donnant hypothèque, sur d'autres terrains dont il s'est également rendu adjudicataire et pour lesquels il a passé la vente, ainsi que sur les bâtisses qu'il y a fait faire; en ajoutant à la susdite somme, un intérêt au taux de huit pour cent par an, depuis l'époque de l'adjudication jusqu'à celle du paiement.

Il est de plus résolu que tous les adjudicataires qui auront fait des améliorations et bâtisses sur les terrains achetés de la ville, et qui se trouveront dans la même situation que Mr. Bryde, auront le droit de se prévaloir des avantages accordés à Mr. Bride, en se conformant à toutes les conditions qui lui sont imposées, Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 9 Septembre 1837.
Signé D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 4 septembre 1837.

Résolu qu'une somme de quinze cents piastres est et demeure appropriée à l'effet d'être appliquée aux frais de la construction d'un monument qui doit être élevé en mémoire d'Irad Ferry, chef de la compagnie des pompiers No. 2; et que la somme susdite sera payée à ladite compagnie en un billet à douze mois de cette date, lequel sera signé et livré par le maire, à la requête de ladite compagnie.
Signé PAUL BERTUS—Recorder.
Approuvé le 9 septembre 1837.
Signé D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jnr.—Secrétaire.

Séance du Lundi 18 septembre 1837.

Résolu que l'avocat de la 1re. Municipalité soit requis de poursuivre avec la plus grande activité tous les acquéreurs de terrains vendus par la 1re. Municipalité, qui ont négligé de fournir leurs billets au bureau du notaire de la corporation, conformément aux dispositions desdites ventes ainsi que tous autres retardataires.
Signé PAUL BERTUS—Recorder.
Approuvé le 23 septembre 1837.
Signé D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme. THEARD Jnr.—Secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
Conseil de la 1ère municipalité.
Séance du 21 août 1837.

Résolu qu'il sera défendu, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres par chaque contravention, de détailler des huîtres dans d'autres endroits que ceux désignés par les ordonnances de ce conseil.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 26 août 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Séance du 28 août 1837.

Résolu que l'interprétation donnée par le maire à la résolution du 21 courant, relative à la vente des huîtres, comme prohibant seulement la vente des huîtres ouvertes ailleurs que dans les postes fixés par le conseil, est et demeure approuvée par ce conseil.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 30 août 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr., secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

HUILE DOUCE—100 paniers huile douce, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct rue St. Louis No. 27

CERISES—100 caisses cerises à l'eau de vie, venant d'être reçues par le navire Ophir, du Havre, et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct rue St. Louis No. 27

VINS—100 quarts vin de Malaga doux; 50 quarts vin de sherry, à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 oct rue Gravier No. 34

FLACONS—300 flacons, à vendre par R. H. WHITE.
11 oct rue Gravier No. 34

PORC—20 barils mess porc, à vendre par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44

GRAISSE—300 barillets graisse, à vendre par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44

HUILE—Huile d'olive espagnole, convenable pour l'usage des lampes, ou machines, à vendre en jarres de 14 gallons. S'adresser à J. ROBERT & Co.
11 oct No. 47 rue Bienville

JAMBONS—30 boucauts jambons couverts, à vendre par Jh. LANDIS & Co.
11 oct rue Poydras No. 14

SUCRE—646 boucauts sucre, sur diverses habitation, à vendre par A. & Z. CAVELIER.
10 oct

ESPECES en demande, par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

TRAITES de la Trésorerie, à vendre par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

ARGENT sans cours, de toute espèce, à vendre par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

BILLETS de la Georgie—$1000 à vendre par ROBINSON & Co.
10 oct No. 45, rue du Camp.

DOUBLONS espagnols à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
10 oct 27, rue Toulouse.

CHECKS A COURTES VUES, sur Philadelphie, à vendre par KOHN, DARON & Co.
10 oct 28, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE, directement de Londres, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co.
10 oct rue de la Douane.

540 BARILS PORC PRIME, à vendre par G. DORSEY,
10 oct 44, rue de la Nlle. Levée.

VIN DE PORTO—Quelques quarts de boucauds de vin de Porto d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

PLOMB—155 saumons plomb de Galena, en magasin et à vendre par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

PEAUX—94 peaux sèches du Mexique, en magasin et à vendre par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co

TOILE D'EMBALLAGE—15 balles toiles d'emballage de 42 pouces; 15 do; à vendre à bon marché, pour clore une consignation par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

LETTRES de change sur Londres en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

EN débarquement du steamer Kentuckian, 157 sacs avoine, 155 do maïs, à vendre par
9 oct R GRONING & Co.

CAFE de la Havane—1870 sacs café de la Havane, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

CORDES D'EMBALLAGE ET SACS EN PITRES.—100 rouleaux de Corde du Nord de très bonne qualité; 800 balles Sacs en Pitres assortis, à vendre par WM. G. HEWES & Co.
30 sept No. 34, rue Poydras.

30 BALES FICELLE 7 et 8; 2 et 3 fils, à vendre par COIT & Co.
30 sept 20 rue de la Douane.

GRAISSE—700 barillets en magasin, à vendre par JOSEPH LANDIS,
30 sep rue Poydras No. 14

FARINE.—800 barils de belle farine, 10 demi do. do, à vendre par M. MAHER,
30 sept No. 16, rue Poydras

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
30 sept

LETTRES DE CHANGE SUR PARIS.—Pour 10,000 francs, à vendre par
30 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

SAVON DE BOSTON.—En débarquement du navire Cherokee, de Boston et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

GENIEVRE DE HOLLANDE.—25 Pipes de la marque du steamboat et du meilleur bouquet, en débarquement du navire Caroline et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis

CHARBON DE LIVERPOOL.—Un petit lot de charbon d'une qualité supérieure, à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
W. E.& R. MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

CHAUX DE THOMASTON à vendre à $2 50 le baril par W E & R MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

BRIQUES DE PENSACOLE.—25,000 briques de Pensacole, de qualité supérieure, à vendre par W E & R MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, quatrevingt mille yardes de coton à draps des manufactures de Jackson et Appleton, en petites et grandes balles. WM. G. HEWES & Co.
29 aout No. 32, rue Poydras.

CAFE—500 sacs café fin de la Havane, en magasin, et à vendre par J. E. SUMNER,
29 aout no. 55, rue du Camp.

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER,
29 aout no. 55, rue du Camp.

MAIS.—600 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 aout 30, Vieille-Levée.

AVOINE.—300 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 aout 30, Vieille-Levée.

DEMANDE D'ESPECES par G. R. STRINGER,
29 aout No 50, rue du Canal.

AVOINE—87 sacs d'avoine, et 63 barils de patates, en débarquement du bateau à vapeur Spoonbill, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
21 sept 18 Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par
9 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—86 balles toile d'emballage, article d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Timour, de Boston et à vendre par
26 sept GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—J. E. Faurie contre Mme. Mathilde Maitrejean et L. Eobel Faucher, son mari.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi 17 novembre prochain, à une heure de relevée.
La négresse nommée Mincy, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT.—Madame de Pontalba contre Homobono C. Ramos—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 18 novembre prochain, à une heure de relevée—Cinq lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé par A. D'Hémécourt le 22 novembre 1836, et déposé en l'office de Félix Grima, notaire public, par les numéros 11, 12, 16, 17 et 18, de l'ilet No. 32, compris entre les rues St. Pierre, Miro et la Promenade du Canal Carondelet, les dits lots ayant mesure américaine, savoir:
Le lot No. 14 formant l'encoignure des rues Saint Pierre et Miro, mesure 34 pieds de face à la rue Saint Pierre, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot No. 15 mesure 34 pieds de face à la rue Saint Pierre sur cent pieds de profondeur.
Le lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Saint Pierre sur cent pieds de profondeur et trente-quatre pieds sur la ligne du fond.
Le lot No. 17 mesure trente quatre pieds de face à la rue St. Pierre sur cent pieds de profondeur.
Et le lot No. 18 mesure trente pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue St. Pierre, sur cent pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 17, et sur cent six pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare dans le fond du No. 13.
Conditions—$751 13 avec les intérêts à raison de 10 p. cent par an sur la somme de $7481? depuis le 1er juillet 1837 jusqu'à parfait paiement, et les frais.—La balance payable en trois termes égaux échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE.—Madame de Pontalba contre Henriette Aubert, épouse de P. A. Aubert.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 18 novembre prochain, à une heure de relevée.
Onze lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 28 décembre 1836, par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, de l'ilet No. 30, compris entre les rues St. Pierre. Johnson et Galvez, et la promenade du Canal Carondelet, mesurant ensemble (mesure américaine) cent quatre vingt quinze pieds sept pouces et onze lignes sur la promenade du Canal Carondelet, cent cinquante pieds un pouce cinq lignes à la rue St. Pierre, cent quatorze pieds deux pouces six lignes à la rue Johnson, cent soixante et dix sept pieds six pouces sur la ligne qui les sépare de la propriété d'Edmond Jean Forstall, et trois cent vingt cinq pieds huit pouces et huit lignes sur la ligne qui les sépare de la propriété appartenant ci devant à Louis Gurlie. — Conditions comptant, pour payer $2041 87 1/3, les intérêts et les frais.—La balance payable en trois termes égaux, échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Madme de Pontalba contre William Dauphin—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 18 novembre prochain, à une heure de relevée.
Deux lots de terre situés derrière cette ville désignés sur un plan dressé par A. d'Hemécourt le 22 décembre 1836 et déposé en l'office de Félix Grima notaire public, par les numéros un et deux de l'ilot no 14, compris entre les rues St. Philippe, Dumaine, Prieur et Romain, savoir:
Le lot no. un formant l'encoignure des rues St. Philippe et Prieur, mesure trente pieds de face à la rue St. Philippe, cent quatre vingt quatre pieds, six pouces, six lignes de face à la rue Prieur, quatre vingt huit pieds, huit pouces trois lignes, sur la ligne qui le sépare du lot de la propriété d'Edmond Jean Forstall et cent pieds neuf pouces, quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 2 du dit ilet.
Le lot no. 2 mesure trente six pieds, un pouce deux lignes de face à la rue St. Philippe, cent pieds neuf pouces, quatre lignes, sur la ligne qui le sépare du lot no. un ci dessus décrit et cent six pieds, huit pouces sept lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété d'Edmond Jean Forstall.
Conditions—$284 25 avec intérêts à 10 pour cent par an sur $2841 25 depuis le 1er. juillet 1837, jusqu'à parfait paiement comptant; la balance payable en trois termes égaux échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 11 oct FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—J. F. Miller, contre G. G. Glenny h. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi 17 novembre prochain, à une heure de relevée.
Le mulâtre esclave nommé Bartlett, âgé d'environ 35 ans, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Mdme. de Pontalba contre Henriette Aubert épouse de P. A. Aubert—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi, 18 novembre prochain, à une heure de relevée.
Quatre lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé par A. d'Hemécourt le 22 décembre 1836 et déposé en l'office de Félix Grima notaire public, par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet numéro 29, compris entre les rues d'Orléans, St. Pierre, Johnson et Galvez, les dits lots mesurant, mesure américaine quatre vingt dix deux pouces et un pied à la rue d'Orléans, cent trente et un pieds, deux pouces et six lignes à la rue St. Pierre, cent quatorze pieds, cinq pouces six lignes sur la rue Johnson et cent trente vingt et un pieds huit pouces sur la ligne qui les sépare de la terre appartenant ci devant à Louis Gurlie.
Conditions comptant pour payer $700 avec les intérêts de 10 pour cent par an sur $6?70 depuis le 1er juillet 1837 jusqu'à parfait paiement et les frais, la balance payable en trois termes égaux échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Behan & Freeland contre J. G. Boyd & Co—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé; il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le samedi 21 Octobre prochain, à une heure de relevée, le mulâtre esclave nommé Jesse âgé d'environ 38 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente: $700 avec les intérêts depuis le 3 mai 1837; et les frais d'instance comptant; la balance payable le 3 novembre 1837.
16 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—W. M. Goodrich, Harrod et Quarles contre H. G. Barkley et autres—En vertu d'un alias ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville le jeudi 26 octobre prochain.
Deux lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation, au dessus de cette ville de la Nouvelle Orléans, et désignés par les numéros sept et huit, dans l'ilet 58.
Le no 7 forme l'une des encoignures des rues Colisée et Robin et mesure soixante pieds de face à la première sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière.
Le no. 8 contigu au précédent, mesure soixante pieds de face à la rue du Colisée, sur 120 pieds de profondeur. le tout mesure française. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions comptant, pour une somme suffisante, pour payer $2016 25 avec les intérêts à 5 pour cent par an depuis le 6 mars 1837, jusqu'à parfait paiement également $2,317 69 avec le même intérêt depuis le 12 juin 1837, jusqu'à parfait paiement $6 frais de protêt et les frais d'instance.
La balance est payable à 12 et 18 mois du 9 décembre 1836, en billets endossé à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
19 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Pierre Hugonin vs. Appolinaire Perroult, h. d. c. l—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 9 novembre prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Derbigny, Claiborne, Hôpital et Ursulines, désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général le 12 août 1836, et déposé en l'office de C Pollock, notaire public; ledit lot ayant, mesure anglaise, trente et un pieds six pouces de face à la rue de l'Hôpital sur cent sept pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire cidessus.
Conditions: $366 66 1|3 avec les intérêts depuis le 6 septembre 1837. $3, frais de protêt et les frais d'instance comptant, la balance payable le 6 septembre 1839, assurés par hypothèque spéciale.
5 oct FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—L. A. Lemoyne contre James R. Putnam—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 25 courant, à une heure de relevée.
Un certain lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues St. Joseph et Foucher, au faubourg Ste. Marie, désigné par le numéro cinq et mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue St. Joseph, sur cent dix sept pieds, un pouce de profondeur et face à la rue Foucher.
Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt de cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, afin de payer la réclamation du demandeur, s'élevant à $2000 les intérêts à 10 pr. ct. par an depuis le 20 mai 1837 jusqu'à parfait paiement—$6 frais de protêt, et les frais d'instance.
La balance payable les 28 mai 1838 et 39.
6 oct FRED. BUISSON, Shériff

COUR DE PAROISSE—A. et J. T. Camus contre Chabert et Schreiber—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le samedi 14 octobre prochain à une heure de relevée, la propriété décrite audit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé en cette paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au dessous de cette ville, faisant partie du lot désigné par le No. 19 sur un plan de l'habitation appartenant ci-devant à feu Prosper Marigny, et divisé en lots conformément au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, sous la date du 16 mars 1834 et déposé en l'office du Hugues Pedesclaux N. P. par acte du 8 avril 1831. Ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan de subdivision dudit lot de terre par le No. 19, dressé par Jos. Pilié, arpenteur, sous la date du 18 mars 1836, et maintenant déposé au bureau de Félix Grima, sous le No. 40 du livre des plans; il mesure un arpent plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpens, plus ou moins, borné à la limite supérieure par la propriété des défendeurs Chabert et Schreiber et à la limite inférieure par le lot désigné sur ledit plan, par la lettre B. également la propriété des défendeurs—Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: comptant; $1500 pour acquitter un billet de $1500 échu le 1er. Août 1837 avec les intérêts du 4 août courant jour du protêt—$3, frais de protêt et les frais de l'instance, la balance comme suit:
$1333 33 1|3 payable le 28 mars 1838
1333 33 1|3 payable le 28 mars 1839
1500 " payable le 1r février 1838
1500 " payable le 1r août 1838.
7 sept FRED. BUISSON, shérif

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION de Jérémiah Clark Cunningham.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le samedi, onze novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu, à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Un certain nègre esclave nommé Ben, âgé d'environ vingt et un ans, faisant le métier de forgeron.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 oct Rég. des Testamens.

SUCCESSION de Jérémiah Clark Cunningham.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le samedi 21 octobre 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan au ci-devant domicile du défunt, rue des Champs Elysées entre les rues des Grands Hommes et de Craps, le mobilier et plusieurs autres effets dépendant de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Conditions de la vente.—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 oct Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Charles Ledman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de cette publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John A Zunder, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
11 oct W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

SUCCESSION CLAGUE—Vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi, 25 octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau pour compte de la succession de feu Richard Clague, une boîte contenant plusieurs tableaux, vieux livres et autres effets.
Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 oct Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Levy Salmeltzer a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Schmeltzer, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
13 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas D. Gallaher a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu George Olden, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
10 oct Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel C Hartwell, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Givens, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
10 oct Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Adelai Dieux, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Henry Fernin, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
10 oct Rég des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Morsay, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Carbery, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 oct Rég. des testamens.

EN la Cour de Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Mardi, 10 octobre 1837—Présent l'honorable J. Bermudez, juge—Succession de Nuno Chaves—Sur motion du sieur D. Seghers, conseil d'Hippolyte Paloc, élu syndic des créanciers du défunt, et sur l'enregistrement d'une copie certifiée des délibérations desdits créanciers pardevant le sieur Félix Grima, notaire public, ainsi que d'un acte de cautionnement exécuté par ledit syndic devant le même notaire.
Il est ordonné, que les créanciers du défunt et tous autres que cela peut concerner, déduisent, sous trois jours qui suivront la première insertion du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées, et le syndic ne procéderait pas à la vente des propriétés appartenant à la succession dudit défunt aux termes et conditions y stipulées.
Extrait des minutes.
AND. D. DORIOCOURT,
Dép. régistre des testamens

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, No. —, Thomas Soublet h. c. l. contre ses créanciers.—Il est ordonné par la cour, que tous ceux intéressés dans cette affaire, aient à déduire sous dix jours, après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles Pierre Vidal, syndic nommé dans cette affaire, ne serait pas confirmé et autorisé à agir conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
11 oct—3 A. GUYOL, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—J. M. Woodwell & Co contre C. H. Sterns—Il est ordonné par la Cour, que une assemblée des créanciers de C. H. Sterns soit convoquée en l'étude de J. B. Marks, notaire, lundi le 6 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les sujets exposés dans la pétition entrée en ce jour dans ladite affaire; et il est de plus ordonné que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés dudit Sterns soient suspendues, et que C. M. Jones soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Présent l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, présidant en l'absence de l'honorable Charles Watts, ce 3 octobre A. D. 1837.
P. LE BLANC,
4 oct—27 Député Greffier

DANS la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—J. Papet & Co. contre le bâteau à vapeur Far-West—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu, Jeudi 19 du courant, à midi, au café de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le bâteau à vapeur FAR-WEST, ensemble ses agrès, apparaux et ameublemens, saisi dans l'affaire ci-dessus.
J. H. HOLLAND, marshal.
Le dit bâteau est amarré de l'autre bord du fleuve, et l'on peut voir son inventaire au bureau du marshal. 4 oct

DANS la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane.—No. 3970.—Alexandre Coleman contre le bateau à vapeur Chief Justice Marshal.—En vertu d'un ordre de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis. en cette ville, le vendredi, 27 du courant, à midi, le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, ensemble avec les agrès, appareaux et ameublemens, saisi dans l'affaire ci-dessus. J. H HOLLAND,
Marshal des Etats-Unis.
Le dit bateau est amarré de l'autre bord du fleuve, et l'on peut voir son inventaire au bureau du marshal. 11 oct

Succession de Francisco Serpas.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse St. Bernard—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse St. Bernard, il sera vendu à l'encan, par le soussigné au domicile de M. Juan Serpas, en cette Paroisse, Samedi, le 21 Octobre 1837, à 10 heures du matin, les esclaves suivans, savoir: LOUIS, nègre de 14 ans, JOSEPH de 13, MADELEINE, négritte de 12 ans, et ANTONIA de 6 ans. Condition comptant.
19 sept—4,lps OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Henry O'Stoakes—John Lambert de cette Paroisse, ayant présenté à la Cour des Preuves de cette Paroisse, une pétition demandant à être nommé curateur de la succession vacante de Henry O'Stoakes, mort sans tester Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire dans dix jours les raisons pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
Paroisse de Jefferson, le 9 octobre 1837.
10 oct—3,10j. F DUGUE, Juge.

PAROISSE DE JEFFERSON.
Succession de John Carr.
JOHN CRAWFORD Esq., ayant présenté une pétition à la Cour des Preuves de cette paroisse, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de John Carr, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons s'ils en ont, pour quoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée. F DUGUE,
30 sept—10 Juge.

AVIS.—Les propriétaires de l'habitation ci-devant Daquin, sont requis en vertu des règlemens de Police de la Paroisse de Jefferson et de l'avis d'un Jury duement convoqué, d'avoir à faire les réparations suivantes, à la levée qui se trouve en face de la dite habitation, savoir:
Premièrement, de faire couper les grandes herbes sur la dite levée et sur le chemin public depuis la limite inférieure jusqu'à la limite supérieure: Deuxièmement, de palisader la dite levée depuis à partir des saules qui sont sur le platin, en remontant jusqu'à la limite supérieure. Les grandes herbes devront être coupées dans les dix jours qui suivront la date du présent avis et les palissades devront être commencées dans les dix jours qui suivront la date du présent et achevées au premier Novembre prochain, autrement elles seront adjugées au rabais pour le compte des propriétaires.
Paroisse de Jefferson, le 29 Sept 1837.
30 sept—10 R. BEAUVAIS, syndic.

EPAVE.
UNE jument conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon, elle est baye, à queue longue, ayant un pied de derrière blanc, et une petite étoile blanche au front. Si elle n'est pas réclamée dans les dix jours du présent avis, elle sera vendue le samedi, 14 du courant, par M. A. Guillotte aux lieux et heures accoutumées, conformément aux ordonnances de police. 5 oct—10

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE.
S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 28 juillet.

90,000 pieds Bois de pin jaune assortis, à vendre par WILLIAM BOWMAN
28 sept No. 168, rue du Bassin.

150,000 Briques du Lac, à paver et à construction à vendre par WILLIAM BOWMAN,
28 sept No. 168, rue du Bassin.

GRANIT propre à faire des devants de magasins et pour d'autres objets, qui peut être travaillé et préparé selon les ordres, sous le plus bref délai. S'adresser au dépôt, no. 147, rue de la Douane entre les rues Dauphine et Bourgogne.
N. B.—Le basement des édifices en briques peut être enlevé et remplacé sans danger par le granit sans beaucoup d'inconvéniens pour ceux qui occupent la maison. 23 sept—a

A LOUER—Une jolie et agréable maison contenant trois grands appartements, trois cabinets et trois galeries, avec maisons dans la cour, citerne, &c. Cette maison est à la continuation de la rue du Camp, côté droit. S'adresser à L. A. LEMOYNE.
Aussi,—Un magasin de dépôt avec les dépendances sur le derrière, situés rue Julie. 10 oct—15

A LOUER.
LA Maison à deux étages, rue de la Dauphine entre Bourgogne et Rempart, occupée maintenant par le Juge Rawle, s'adresser sur les lieux. 5 oct.

A LOUER.
Le magasin neuf et très commode, situé No. 80, rue des Magasins, une porte après la rue Poydras, occupée récemment par Mrs. Somers & Alexander. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à Daniel Somers. 6 oct—14

A LOUER.
Une maison en briques à deux étages près du No. 140 au Bassin, s'adresser à WILLIAM BOWMAN,
28 sept No. 168, rue du Bassin

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau de caissier de l'Association Consolidée. 1er août

MAGASIN A LOUER.
Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.
25 juillet

A LOUER.
La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM G. HEWES & Co.
25 juillet No. 34 rue du Camp.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à SALOMON COHN, à Carrollton.
21 juin

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés.
10 juin S DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisine et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.
10 juin FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER
Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no. 40, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Priolland ou à ROBERT LAYTON,
29 mai No. 33. Vieille Levée

Maison garnie à louer à Beloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2,p4

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. Il est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'il n'ont été jusqu'à ce jour. J. K. HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.
CHECKS à vue sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. A. BAUDOUIN,
1er août caissier.

BANQUE DE LA CITE.
Nlle Orléans, 1er août 1837.
CETTE banque tire des checks sur New York payables à vue R. J. PALFREY,
1er août Caissier.

Banque de la Cité.
Nouvelle Orléans le 19 août 1837.
CETTE banque tire des checks, à dates sur New York. ROBT. J. PALFREY,
22 août caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.
Le 10 juin 1837.
CETTE Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 21 juin,
AVIS est donné par le présent aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF,
22 juin caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons si toutes sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

LES soussigné, ont ce jour formé une association sous la raison de LEGENDRE & BERNIAUD, dans le but de faire des affaires de grocery et de commission. Leur magasin est situé rue St. Louis No. 27 entre Chartres et Levée.
Nouvelle Orléans le 1er. octobre 1837,
HENRY LEGENDRE,
LOUIS BERNIAUD.
3 oct—a

AVIS—La société qui existait en cette ville, sous la raison de L. MILLAUDON & Co. a été dissoute ce jour par consentement mutuel. L. Millaudon demeure chargé de la liquidation et continuera les affaires sous son propre nom.
Nouvelle Orléans, 1er. octobre 1837.
L. MILLAUDON,
H. W. BAXTER.
3 oct

AVIS
LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon No. 11, près celle du Canal, guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer le mercure, et avec discrétion, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 août—6m

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H. Bardash, de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B a exercé à Vienne, Paris et dans les principales hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux ans à Plaquemine et Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 162. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE
MURIERS BLANCS A GRANDES FEUILLES
LE soussigné offre à vendre, à Freehold dans l'Etat de New-Jersey—Cinquante mille pieds de plants de Mûrier blanc à larges feuilles, de la présente saison. Ces arbres sont garantis véritables. (Multicaulis) Le prix en sera modéré et variera selon la grosseur du plant.
L'extrême largeur des feuilles de cet arbre et la finesse de la soie produite par les vers qui s'en nourrissent, lui donnent une supériorité marquée sur toutes les différentes espèces de mûriers. Les personnes qui se proposent de se procurer ces plants, et ceux qui en désireraient, devront faire immédiatement leur demande. Ces arbres seront empaquetés avec soin et pourront être transportés dans toutes les parties de l'Union, et lorsqu'ils seront délivrés à New York, franc de port, et à ils seront embarqués sans délai, selon les ordres donnés.
Les personnes désireuses de se procurer une grande quantité, de plants, pour former des établissemens propres à élever des vers à soie, seront traités à des conditions très avantageuses.
S'adresser par lettres affranchies, au soussigné à Freehold, dans l'Etat de New Jersey.
3 oct D. V. McLEAN

WHISKEY de Monongahela—10 barils à vendre par ROBERT H WHITE.
10 oct

MAQUEREAUX—50 barils no 3, à vendre par
10 oct ROBERT H. WHITE.

FARINE—167 barils farine en magasin et à vendre par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nlle. Levée No. 41

HUILE DE LIN—200 barils d'une qualité supérieure, à vendre pour clore une consignation, par G. DORSEY,
11 oct rue de la Nlle. Levée No. 41

JAMBON DE WESTPHALIE—150 jambons au parfum, de Westphalie, reçus et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct rue St. Louis No 27

FARINE—20 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
11 oct rue Poydras No. 14

EN débarquement du navire Carolinian, venant de Cette.
58 Balles couvertures de laine de 3 et 6 points, à vendre par E. L. BERNARD,
11 oct—5 117, rue Royale.

EN débarquement de l'Amitié, du Hâvre, Cerises à l'Eau de Vie, du Guelaud.
LATASTE & BRULATOUR,
11 oct 17, rue St. Louis.

GRAISSE ET BEURRE—1000 barillets graisse, et 100 do. beurre de l'Ouest, en débarquement des chalans et à vendre par
Jh. LANDIS & Co.
11 oct rue Poydras No. 14

SAVON ET CHANDELLES—50 caisses Blanc de baleine de New-Bedford, et 50 caisses Savon de Boston, No. 1, à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD,
6 oct No. 27, rue St Louis

VINS DE MADERE ET D'OPORTO—1 pipe et 50 dame-jeannes vieux madère de qualité supérieure,
5 poinçons rum de la Jamaïque,
2 do Whiskey d'Irlande,
2 do Vin de sherry pâle,
50 quarts de barriques madère de Marseilles,
30 quarts de barriques vin d'Oporto.
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept. rue de la Vieille Levée No. 28

FONTES—Environ huit tonneaux petites fontes, consistant en fours de campagne, marmites, fers à repasser, dernièrement reçu et à vendre par,
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 oct 17, rue des Magasins.

1,200 DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par R GRONING & Co.
5 oct

ON DEMANDE—Une maison dans la second Municipalité, convenable pour une petite famille, s'adresser au No. 12, rue Poydras. 5 oct.

Anes venant d'Espagne—Reçu par le brick [illegible], de Barcelone. Il y en a trois, de la taille de 16 paumes, qui méritent l'attention des habitans de la campagne. Ce sont les plus beaux animaux qui aient été importés. Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERT & Co.
5 oct. no. 47, rue Bienville

EAU DE-VIE AMERICAINE, GENIEVRE, TABAC, FROMAGE, &c, en débarquement du navire Nashville, de New-York, et à vendre par les soussignés:
50 barils de Rum du Portland; 50 do. Eau-de-Vie américaine, 4e. preuve; 60 do. Genièvre de la marque Double Ancre; 50 Caisses Tabac de Crosby, 16 à la livre; 25 Caisses Cassie; 25 Sacs Poivre de Sumatra; 10 barils de Girofles de Cayenne; 100 Boîtes Fromage de Goshen. CARRIERE, DARAN & Co.
30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

MOULINS A COTON DE L'AIGLE—Un assortiment complet de ces moulins, bien appropriés, à vendre par WM. G. HEWES & Co.
30 sept No. 34, rue Poydras.

LE soussigné offre en vente, plusieurs propriétés situées dans le carré de la ville et au dehors, ainsi que plusieurs esclaves femelles de choix.
Aussi une maison à louer, située rue des Remparts.
F. FERNANDEZ, courtier.
10 oct—3 Encoig. St. Louis et Bourbon.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—Boone Graves & Co contre Jno. B. Roy; William Oxley & Co. contre le même—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 11 novembre prochain, à une heure de relevée,
La moitié indivise du navire Rob Roy, maintenant dans ce port—Saisie arrêtée dans cette affaire.
Conditions:—Quatre et six mois de crédit, en billet endossés à satisfaction.
6 oct FRED. BUISSON—Shériff

COUR DE DISTRICT—Muchell & Lemoyne vs Edward Livingston—En vertu d'un pluris writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi, 11 novembre prochain, à une heure de relevée.
Les droits, titres et intérêts que peuvent avoir les héritiers de feu Edouard Livingston, au quart indivis d'une portion de terre au faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Poydras, ayant environ quarante-trois pieds de face à la rue des Tchoupitoulas, et s'étendant jusqu'à la rue de la Nouvelle Levée, originairement tracée comme une rue qui devait porter le nom de rue de Kentucky, conformément au plan enregistré et annexé à un acte passé devant C. Pollock notaire public, daté 3 mai 1819.
Egalement tous les droits, titres et intérêts des dits héritiers de feu Edouard Livingston, à dix sept lots de terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, entre la rue St. Joseph, la limite sud ou supérieure du dit faubourg, la rue des Tchoupitoulas et la rue de la Nouvelle Levée, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 25 mai 1822, dont copie est maintenant enregistrée en la Cour du 1er. District de cet Etat—(Dossier No 9680.)—Les terrains portant les No 1, 3, 4, 5, 8, 47, 50. 52, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 64 Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
6 oct FRED. BUISSON, Shériff.

COUR DE DISTRICT—William Turner contre James Drummond et Edward Ivers—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 11 novembre prochain à une heure de relevée.
Le mulâtre esclave nommé William, âgé d'environ dix neuf ans—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
6 oct FRED. BUISSON—shériff

COUR DE PAROISSE—Levi H Gale vs James Priestly.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, par l'Honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 11 Novembre prochain, à une heure de relevée.
L'esclave William, saisi dans cette affaire. Conditions comptant. FRED. BUISSON,
6 oct Shériff

COUR DE PAROISSE—Henry R. Grandmond fondé de pouvoir des héritiers Perier vs. Gustave Legardeur.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il, sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le 11 Novembre prochain, à une heure de relevée, deux négresses esclaves saisies dans cette affaire, savoir:
Louise, âgée d'environ 22 ans, et Fillette, âgée d'environ 38 ans. Conditions comptant.
6 oct FRED. BUISSON, Shériff

Joseph Laurant contre John Johnston.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, jeudi 9 novembre prochain, à une heure de relevée,
La négresse nommée Trudy, autrement Prudence, âgée d'environ douze ans.—Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. FRED. BUISSON,
5 oct Shériff.

COUR DE PAROISSE—B. B. Beauregard contre Charles Joublanc h. d. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un lot de terre désigné par le no. 10, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général de cet Etat, en date du 7 novembre 1836, et déposé en l'office de H. Pedesclaux alors notaire public, et maintenant remplacé par Théodore Tureaud, le dépôt fait sous le no 16 au livre des plans. Le dit lot de terre mesure, mesure américaine, 22 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds quatre pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 9, cent onze pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de Bernard Fleytas, et 46 pieds 6 pouces dans le fond sur le derrière, ensemble les lots nos. 11 et 12, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot fait partie d'une plus grande portion de terre acheté par le plaintif dans cette affaire, de Bernard Coquet par acte passé pardevant Carlile Pollock notaire public, à la date du 28 juin 1836.
Condition: 1o. comptant pour payer $312 50 avec les intérêts depuis le 12 juillet 1837, les frais du protêt et de l'instance. 2o. L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $312 50 chacun, daté du 9 juillet 1836 payables respectivement à 18 et 24 mois de date.
14 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—E. W. McMasters vs. C. H. Sterns & Co. A. C. & W. Squier vs. C. H. Sterns—En vertu d'un ordre de l'honorable cour du 1er. district judiciaire et du consentement des personnes y intéressées, il sera vendu au magasin dernièrement occupé par les défendeurs et situé rue de la Nouvelle Levée, nos. 28 & 29, à 10 heures du matin, le jeudi, 19 courant:
Le fond de magasin saisi, arrêté dans ces deux affaires, consistant en un grand assortiment d'épiceries, vins, bouteilles vides, &c. Conditions comptant.
5 oct FRED. BUISSON, shériff.

Phe. Marsoudet contre Pierre Miller.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Six lots de terre situés au faubourg Franklin désignés par les nos. 1. 14, 15, 23, 24 et 25, de l'ilet no. 64, sur un plan déposé en l'office de H. Pedesclaux not. pub. désigné par le no. 25.
No. un formant encoignure, mesurant 25 pieds à la rue d'Espagne, sur 118 pieds de profondeur sur la rue Urquhart.
Nos. 14 et 15, mesurant chacun 36 pieds 6 pouces à la rue Girod, sur 150 pieds de profondeur.
Nos. 23, 24 et 25 mesurant chacun 30 pieds sur la rue d'Espagne, sur une profondeur de 118 pieds.
Excepté une portion de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue d'Espagne.
Conditions comme suit: $946, 66 2|3, frais de protêt et de procédure, comptant, et $946 66 2|3, payable à 16 mois, du 13 août 1836.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Bartholomeo Llado contre Pedro Arambido.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente savoir:
Deux lots de terre, situés au faubourg Marigny un des dits lots est compris dans l'ilet no. 22, et désigné par le lot no. un, sur un plan dressé par J. Pilié le 30 avril 1836, et déposé en l'office d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no 1, plan no. 10) l'autre lot dans l'ilet no. 33, désigné par le no 9, sur un autre plan dressé par Joseph Pilié, également déposé en l'office d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 9.) Les dits lots de terre mesurent, mesure américaine; savoir:
Le lot no. un, 32 pieds de face à la rue des Français entre les rues St. Jean Baptiste, et Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre ligne parallèle.
Le lot no. neuf, forme une des encoignures des rues Girod et Antony, mesure 32 pieds de face à la rue Antony, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. 5 lignes face à la rue Girod, ensemble avec tous les droits privilèges et appartenances, qui y appartiennent, sans aucune réserve quelconque.
Les dits lots de terre, seront vendus aux conditions suivantes, suffisant pour payer et faire face à un billet de $437 50, fait par Llado, demandeur dans le billet protesté et endossé par Pierre Gallé, en date du 7 mai 1836 et payable à deux ans; comptant, pour payer un billet de $487 50 cents daté du 7 mai 1836, dû le 7 mai 1837, avec les intérêts, pour satisfaire le demandeur d'une réclamation de $975, avec les intérêts et frais du procès ci dessus.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Francisco Chesti contre Pierre Théarde, h. c. l.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 16 octobre prochain, à une heure de relevée.
Une certaine moitié d'un lot de terre situé faubourg Tremé rue St. Claude sur le côté nord ouest de la dite rue, entre les rues Julie et St. Bernard, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Jean Odié et de l'autre côté par celle de Chalinette Duval, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
La dite moitié du lot de terre sera vendu pour comptant, pour payer et satisfaire une somme de $300 avec les intérêts à 10 pour cent par an, du 7 août 1835, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.
13 sept FRED. BUISSON, shériff.

Bottes, souliers et brodequins—60 caisses, reçues par le Robt Pulsford, et à vendre par R. G. HOBBS,
14 sept no. 13 rue de la Douane.

Doublons Mexicains, et espèces, à vendre par J. M. CABALLERO,
5 sept No. 80 rue St. Louis.

Huile de Baleine d'hiver, huile de Baleine raffinée, huile à tanneurs, et savon.
10 tierçons huile de Baleine, d'hiver,
30 barils do. do.
10 tierçons huile de baleine, raffinée,
30 barils do. do.
10 barils huile de tanneurs, le tout de première qualité,
100 caisses savon no. 1, 60 livres par caisse,
En débarquement du navire Cherokee, de Boston, et à vendre par CHS. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

HUILE DE LIN—Dernièrement reçu et à vendre, 12 barils huile de Lin, de bonne qualité, et en bon ordre. CHS. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

Drays, Charrettes etc., de Philadelphie.
LE soussigné a maintenant en vente et continuera à recevoir par les divers arrivages de Philadelphie, les meilleurs et plus forts drays, charrettes, roues de charrettes à bœufs, brouettes, &c. qu'il vendra à des prix raisonnables. Il recevra en outre toute espèce de commandes pour les ouvrages à faire dans ce genre, y compris les waggons et landaus, ainsi que les roues en planches; lesquels seront fidèlement exécutés dans le plus bref délai.
CHS. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas

Aux compagnies de Pompiers et de Tuyaux.
LE soussigné offre à vendre, à bas prix, un superbe CHARRIOT DE TUYAUX, ayant des cloches &c. et bien orné de dessus. Il est bien fort; ayant été construit avec beaucoup de soins; il peut porter des tuyaux en grande quantité, ses machines étant à cet effet doubles, et d'une construction approuvée.
C. S. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de bâtiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tacheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre toutes les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

COTON DU PAYS—80,000 yards de coton d'Appleton et de Jackson, en petites et grandes balles, à vendre par WM. G. HEWES & Co.
30 sept No. 34, rue Poydras.

JAMBON, PLATS COTES—75 barils de jambon de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Gen, Gaines, à vendre par HYDE & COMSTOCK.
5 oct.

Ventes à l'Encan:

PAR GEORGE Y. BRIGHT ENCANTEUR.
SUCCESSION DE M. S. MEEKER—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté du 16 août 1837, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi, 16ème jour d'octobre 1837, et à midi.
Un lot de terre et maisons, et améliorations qui s'y trouvent, dépendants de la succession de feu Messre Smith Meeker, décédé: savoir—Le dit lot mesure 50 pieds de face à la rue des Français, du côté nord de la dite rue, sur 145 pieds de profondeur. Le tout mesure française, entre les rues d'Amour et Craps, faubourg Marigny. Il se trouve sur le dit lot, une bâtisse en bois, composée de plusieurs appartemens, destinée pour une cuisine, et à loger des domestiques; cette bâtisse est éloignée de la rue.
Conditions comptant. L'acte de vente, pardevant W. Y. Lewis not pub. aux frais de l'acheteur. La propriété peut être examinée avant le jour de la vente.
14 sept—6,2 d. e. t 4,1p

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District, pour le premier district judiciaire de cet état, en date du 11 août 1837.
Il sera vendu, le lundi 23 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, sous la direction du sieur J. Le Carpentier et L. Millaudon, syndics des créanciers de P. Paudelly, les propriétés ci-après désignées, savoir:
1o. Six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, faisant face à la rue St. Bernard, provenant de la subdivision des lots numérotés 515, 516 et 517 d'après le plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public, lesquels 6 lots de terre seront vendus conformément à un plan particulier dressé par Joseph Pilié, et qui sera exhibé au moment de la vente.
2o. Un billet fait par Juan Vivas à l'ordre de Francisco Cannella, de la somme de mille piastres.
Conditions—Les lots de terre, payables à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le billet, comptant.
Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 sept

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le Lundi, 16 Octobre 1837, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse, l'esclave ci-après décrite dépendant de la succession de feu Pierre Lafaye, SOPHIE mulâtresse, âgée d'environ 20 ans, coiffeuse et domestique de maison.
Conditions—Un an de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant Louis T. Caire, notaire public. 19 sept—6

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
SERONT données à quiconque ramènera ou logera dans une des geôles de cette ville, le griffe nommé DAVIS, il est bien remarquable, ayant la figure allongée, le nez mince et pointu, et son col dont on a fermé.
10 oct—4 DOMINIQUE DUMAINE.

DETENUE à la geôle de la paroisse St. Bernard, la négresse nommée MARIE, taille de quatre pieds, quatre pouces, ayant deux cicatrices à la figure, se disant appartenir à Mr. Bleu, du faubourg Ste. Marie.
Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, le 11 octobre 1837.
12 oct—6 F GARIC, Shériff.

DETENUE à la geôle de police du Poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité à Francaty, la mulâtresse nommée MARIANNE JULIE, se disant appartenir à Henry Johnson; âgée d'environ 40 ans, taille 4 pieds 5 pouces, teint clair, jolie figure, ayant une marque de brûlure à coude du bras droit, habillée d'une robe d'indienne à fond rouge, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de la réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 12 octobre 1837
12 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la Troisième Municipalité (à Francaty), le nègre nommé Dawson se disant appartenir à Mr. Julien Vienne, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds. 9 pouces, figure allongée, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington, 11 octobre 1837.
11 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

Detenu à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3ème. Municipalité à Francaty, le nègre nommé BILL se disant appartenir à M. Labranche; âgé d'environ 50 ans, taille 5 pieds 9 pouces, figure alongée, bien constitué, lui manquant une dent de devant à la mâchoire supérieure, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 10 octobre 1837.
10 oct P. BAYHI, Chef du Poste

DETENU à la geôle de police du Poste du faubourg Washington de la 3me municipalité à Francaty, le nègre AZICK OSON, se disant libre, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 4 3|4 pouces, figure alongée, et barbu, peau rougeâtre, parlant l'anglais, et très peu français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 6, octobre 1837.
6 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la troisième Municipalité, à Francaty. Le nègre nommé HOKORE, se disant appartenir à Mr. Pierre Tremoulet, âgé d'environ 35 à 40 ans, taille 5 pieds 6 pouces, figure ronde, ayant plusieurs coups de fouet cicatrisés sur l'estomac, parlant français, et un peu l'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Geole de Police de la 3me. Municipalité, ce 5 octobre 1837. P. BAYHI,
5 oct—10 Chef du Poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la Troisième Municipalité, (à Francaty), le griffe nommé SAM, se disant appartenir à Mr. Red; âgé d'environ 55 ans, taille de 5 pieds, 6 1 pouce, figure ordinaire, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Geole de Police de la 3me. Municipalité, ce 5 octobre 1837. P. BAYHI,
5 oct—10 Chef du Poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la Troisième Municipalité, (à Francaty), le nègre nommé GEORGE, âgé de 45 à 50 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, figure ronde et barbe, parlant anglais et français, se disant appartenir à Mr. Norbert Fortier. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington, 5 octobre 1837.
5 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la Troisième Municipalité, (à Francaty.) le mulâtre nommé HEMOS BAROS, se disant libre, âgé d'environ 29 ans, taille 5 pieds 5 pouces, ayant la marque de la petite vérole, balafré au coin de la jambe gauche, et une cicatrice à l'épaule gauche, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Geole de Police de la Troisième Municipalité, ce 5 octobre 1837. P. BAYHI,
5 oct—10 Chef du Poste.

S'est absenté de chez le soussigné, le 20 de ce mois, le jeune nègre ROBERT, âgé de 15 ans, parlant anglais seulement. Quiconque le ramènera au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bâteaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être rigoureusement poursuivis selon la loi.
28 sept C. DELACUSSAYE.

ESCLAVE EN MARONNAGE
Parti marron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 15 ans, très intelligent et actif; ayant une affection dans l'organe urinaire; il est de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a long temps fréquenté les manoeuvres employés à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed, dans la construction de bâtisses entreprises par Mr. Twogood Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou chez son maître au No. 147, rue du Quartier.
BENJAMIN WEBSTER.
21 sept—1m. No. 147, rue du Quartier.

AVIS.
Aux propriétaires de l'habitation ci-devant Martin Holliday.
SI les réparations mentionnés dans l'avis qui leur a été donné sous la date du 1er. septembre 1837, d'avoir à réparer la Levée, en face de leurs propriétés, ne sont pas commencés d'ici au 16 du courant, ils seront vendus au rabais conformément aux règlemens de police de cette Paroisse, le dit jour, à 11 heures du matin sur les lieux.
Paroisse de Jefferson le 5 octobre 1837.
5 oct—10 R. BEAUVAIS, syndic.

AVIS—La société devant Prussan & Longis se trouve dissoute par le décès de M. Prussan. Mr P. Longis reste seul chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires que précédemment. Les personnes qui doivent à ladite société sont priées de venir régler leurs comptes. 11 oct—1

AVIS—Le soussigné offre à vendre, 87 barils farine, 80 barils vin blanc, 400 caisses cérises, 40 do. fruits à l'eau de vie, 320 do. vin Chateau Margaux, Lafitte, Grand Larose, demi bouteilles, 100 do. Haut Sauterne demi bouteilles, 1 do. liqueur, diverses qualités, liqueur extra fine, 20 paniers anisette superfine, 100,000 bouchons, 160 aunes casimir noir, 12 aunes drap écarlate, 12 aunes do. garance, toile et corde d'emballage. P. LONGIS,
11 oct—4 61, rue St. Louis.

CHARRETTES, DRAYS, etc—Charrettes légères et lourdes, Drays, brouettes et Brouettes à ordure, reçus en ce jour, et à vendre par J. N. MAYNARD,
5 sept—1m no. 36 rue Poydras.

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

Café cigares etc.—86 sacs bon café de la Havane, 250 milles cigares Regalia et Trabuco, 2 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz V. & O. VIGNAUD,
2 sept rue de Chartres, No. 49.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
2 sept rue Royale, No 123.

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commissions. Les affaires seront conduites sous la raison de Puech et Duplessis. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la Levée entre Bienville et Douane, maison no. 28, rue de la vieille levée, ils ont sur la main un grand assortiment de comestibles; et offrent à vendre.
JAMES PUECH,
EDWARD DUPLESSIS.
7 sept—1m

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.
RESOLU qu'une récompense de $200 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco ainsi pourra être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
23 jan—1an.2un O. ROUSSEAU, secrétaire

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité, pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

JAMBON—87 boucauts jambon, de Cincinnati première qualité, consistant en plats côtés, épaules et derrières, le tout en excellent ordre pour être embarqué, venant d'être reçu par un chalan, à vendre par LAYET & AMELUNG,
5 oct 17, rue de la Commune.

100 Sacks Corn in store and for sale by HEFFORD & SORGENFREY.

FOIN—300 balles foin du Nord, de première qualité, en débarquement du navire Amelia, et à vendre. S'adresser à bord, au capitaine Thompson ou à HYDE & COMSTOCK,
4 oct 53, rue du Camp.

OIGNONS—5000 branches d'oignons, à vendre par E. & J ANDREWS,
4 oct no. 32 rue Gravier.

HUILE DE PALMACHRISTI—20 barils d'huile de palmachristi no. 1 du Dr. Baker, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY,
4 oct

BLANC DE BALEINE—140 caisses blanc de baleine à vendre par E. & J ANDREWS,
4 oct no. 32 rue Gravier.

FER—50 paquets feuille de fer de la Russie à vendre par E & J. ANDREWS,
4 oct no. 32 rue Gravier.

TOILE ECRUE—61 balles toile brune écrue, d'une qualité supérieure, assortie de 4|4 à 5,4, en débarquement et à vendre par E. & J ANDREWS.
4 oct

TOILE POUR CHEMISES—55 balles toile brune pour chemise, à vendre par E. & J. ANDREWS
4 oct

TABAC—Tabac manufacturé du Kentucky, constamment en main et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY,
4 oct 16, rue Poydras.

ESPECES—En demande par G R. STRINGER,
4 oct 50 rue du Canal.

FARINE—300 barils de Farine superfine, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY,
4 oct

SUCRE.—20 boucauts de Sucre en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
4 oct

AVOINE.—100 sacs à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
4 oct

HUILE DE BLANC DE BALEINE—40 barils Huile de blanc de Baleine de première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS,
32, rue Gravier.

BAS DE COTON—Assortiment complet de bas de coton blancs et blancs, unis et à jour, en débarquement du brick Grand Turck, de Hambourg, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
3 oct 45, Bienville.

JAMBONS DE WESTPHALIE 300 jambons en débarquement du brick Grand Turck, de Hambourg, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
3 oct 45, Bienville.

GALONS POUR RIDEAUX—3 caisses galons de coton, jolie dessins, blancs et couleurs, en débarquement du brick Grand Turck, de Hambourg à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
3 oct 45, Bienville.

PIANOS—3 pianos de la fabrique de Meyer, à vendre à bon marché par HUGO C. GILDEMEESTER,
3 oct 45, Bienville.

ASPERGES—24 caisses de 6 Paniers chaque, venant de Philadelphie, à vendre en gros et en détail par J. E. LOREILHE,
23 sept Encoignure Royale et Douane

A VENDRE.—Le nègre nommé David, âgé d'environ 28 ans, domestique de maison. S'adresser à Carrière et Wilson, passage de la Bourse.
19 sept—1m.

RECU par le navire Caroline, du Havre, Draps de Elbœuf de première qualité, à vendre par LOUIS A. BARBARIN.
19 sept Rue de Chartres, No. 103.

FARINE—200 barils Farine, de l'usine des familles, reçus par le bateau à vapeur Majestic, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
19 sept No. 17, rue des Magasins.

MAIS BLANC.—1,000 sacs en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG.
19 sept

RIZ.—Quelques barriques en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG.
19 sept

GRAISSE.—150 barils de qualité supérieure, à vendre par LAYET & AMELUNG 19 sept

PORC—100 barils Porc, à vendre par LAYET & AMELUNG.
19 sept 17, rue du Commerce.

FARINE—200 barils farine superfine à vendre par DANIEL SOMERS,
19 sept—6 No. 80, rue des Magasins.

MAIS—1000 sacs Maïs à vendre par DANIEL SOMERS,
19 sept—6 No 80, rue des Magasins.

JAMBONS—56 boucauts de Jambon et 7 boucauts enveloppés à vendre par DANIEL SOMERS,
19 sept—6 No. 80, rue des Magasins.

ON demande un bon tonnellier pour travailler sur une habitation près de la Baie St. Louis. L'emploi sera permanent. S'adresser à W. & R. MURPHY,
19 sept no. 133 vieux Bassin.

BŒUF MESS—50 demi barils plats côtés à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
19 sept no. 14 rue Poydras.

GRAISSE—150 barillets graisse de la 1re qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
19 sept no. 14 rue Poydras.

Jambons enveloppé—10 boucauds jambons de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
19 sept no. 14 rue Poydras.

MAIS—En débarquement et à vendre par GRIVOT & PAIGE,
14 sept no. 12 rue Poydras.

540 Boucauds de sucre, sur deux habitations dont une est à une très petite distance de la ville, à vendre par A. & Z. CAVELIER.
7 sept

SANGSUES.
Reçu par les derniers arrivages, des sangsues de première qualité à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 26, entre Condé et Levée.
12 sept—a

Doublons espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO,
26 sept No. 80, rue St Louis.

LE soussigné offre à vendre 200 sacs café, 100,000 cigares, 60,000 do. (Regalia), 50 caisses savons de la Castille, 2 do. contenant 20,000 de vanilles.
J. M. CABALLERO,
26 sept No. 80, rue St. Louis.

CHARBON Anthracite en bourauds, en débarquement, à vendre par B. & A. SOULIE,
Rue de Chartres No. 76, ou rue des Remparts, no. 377. 21 sept—6

A VENDRE en débarquement, par les soussignés:
25 caisses sucre de la Havane,
30 milliers de cigares, do.
250 livres saussissons de Lyon,
E. TASTET & A. DELAMARE,
21 sept 90, St. Louis.

LES soussignés offrent à vendre en magasin.
300 caisses vin de Medoc,
200 do. do. Haut Talence,
50 caisses savon 1re. qualité,
50 caisses amidon,
50 barils Rum.
E. TASTET & A. DELAMARE,
21 sept 90, St. Louis.

EAU-DE-VIE—30 demi-pipes Eau-de-vie de Cognac, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

DES ESPECES—Ainsi que toutes les autres monnaies qui n'ont pas cours, seront achetées et vendues par ROBINSON & CO,
31 août—4 No. 45, rue du Camp.

A LOUER
LE haut de la maison occupée par M. Wm. Boswell, rue Conti, entre Chartres et Levée.
S'adresser à EDWD. GOTTSCHALK,
25 juillet No. 104, rue de Chartres.

BROSSES, PEIGNES, &c, en débarquement du navire Lyons, de New York, une grande variété de Brosses à cheveux, Draps et à barbe, reçues en première main des manufactures. Aussi, Brosses à dents anglaises et françaises, Peignes de buffle dito en corne, Peignes écaille et fines façon Porte Manteaux avec courroies Ferblanteries. Jaune Bouton en or, pour bretelles, à vendre par FOLLARD & GREEN,
3 oct Nos. 29 et 53, rue de Chartres.

ACADEMIE DE CAROLLTON.
MONSIEUR et madame Dupré, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'ouvrir à Carrollton, une maison d'éducation, dans laquelle ils se proposent de ne rien négliger pour mériter la confiance dont les parents voudront bien les honorer.
L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la mythologie et les ouvrages à l'aiguille.
On y enseignera également l'anglais, l'espagnol, la musique vocale et le piano.
S'ils sont suffisamment encouragés ils prendront aussi quelques pensionnaires.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à Messrs P. Soniat, R. W. Palfrey et John Crawford
26 sept—1m

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.
300 BARILS Farine marque de Boulangerie
50 traçons Jambons enveloppés,
60 trequins Beurre de l'Ouest,
En magasin et à vendre par ORAIN & MIGNON,
16 sept No. 7, Nlle. Levée.

LES soussignés ont reçu par la Caroline et offrent à vendre, de leur, Toiles françaises de différentes descriptions, Lavables do., Cafetière capy de 6 à 12 tasses, Vaisseaux en filagramme, &c., &c.
V. VIGNAUD,
16 sept rue de Chartres, No. 49.

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT continuellement un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, sofas, glaces, matelas en crin, et mousse, en grand assortiment. 1r avril

FROMAGE Américain, Amidon, &c—Reçu par le navire Vicksburg, de New-York.
20 boîtes et 30 demi-boîtes Tabac de Myers.
15 do Tabac de la marque Palters.
10 pipes Genièvre de Hollande—25 barils Eau de vie américaine, 4me. preuve—45 do Rhum de Portland—45 do Genièvre, marque de l'Ancre—5 surons Indigo Guatemala—1 caisse do. supérieur de Manille—100 caisses Pipes courtes—100 do. Amidon, marque Poland—10 do. Fromage américain, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
7 sept rue St-Louis, Nos. 11 & 15.

PARFUMERIE DE CHOIX, etc.—En débarquement du navire paquebot Saratoga, de New York. Eau-de-Cologne en bouteilles de quarts, demi pintes et pintes avec et sans bouchon à en verre, extraits assortis, huile de roses de la Perse, eaux parfumées de rose, Kalydor, eau de miel de King, eau de Lavande aux mille fleurs, bouquet des dames de New York, orange de Portugal, Lavande éthérée bouquet séraphique, extrait royal de fleurs, parfums de verveine eau de toilette, eau de Lavande de King, parfumée essence pour mouchoir, extrait de roses et Rosemary crême de roses, crême froide, bouquet de son court Mignonette, et rouleaux à ruban patentés, par mesure de yardes, à vendre par FOLLARD & GREEN,
7 sept nos 29 et 53, rue de Chartres.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement de ce billet est arrêté.
19 mai—1v STERNS, LANGDON & Co

SUCRE A BON MARCHE.
13 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
11 livres moins beau, }
AU magasin d'Antoine Mighoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.
On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures, Ferremens de toute espèce. 11 mai—1m

TERMS OF
SUBSCRIPTION.—Twelve D[illegible] per annum, payable an[illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance, where [illegible] No subscription will be disc[illegible] are settled. In case of dis[illegible] notice, in writing, must b[illegible] out to the expiration of sub[illegible]
ADVERTISING.—One dollar [illegible] insertion, and half that p[illegible] any material alteration [illegible] ments will be charged as [illegible] less in a square.
ADVERTISEMENTS ordere[illegible] vals, will be charged one [illegible] insertion.
YEARLY ADVERTISERS.—[illegible] forty dollars for English [illegible] Banks, Insurance [illegible] public institutions, fifty d[illegible] languages. [illegible] for both languag[illegible]
MARRIAGES AND OBITU[ARIES] [illegible] the attention of the p[illegible] [illegible] passengers, bene[illegible] per square, for [illegible] language.
COMMUNICATIONS or [illegible] nature, when admissible [illegible] in advance.
A deduction of twenty-f[illegible] to Auctioneers, Sheriffs, R[illegible] sales of Real es[illegible] gages, and 5 per cent to [illegible] on sales of other property.
ADVERTISEMENTS out of [illegible] yearly advertiser, s[illegible] charged for [illegible]
ADVERTISEMENTS not sp[illegible] inserted one month, and [illegible] in any case, unless paid [illegible] guaranteed by [illegible]
Theatres and other place[illegible] during the season, [illegible] English [illegible] charged double [illegible]

SPECIE Wanted by [illegible] ROBIN[SON]
UNCURRENT Money [illegible]
UNITED STATES BA[NK] [illegible] for purchase [illegible] ROBINS[ON]
RUM—40 barels corn [illegible]
BAGGING—124 pieces [illegible] YORK & BROTH[ERS]
CHAMPAIGNE WIN[E] [illegible] Wine, of the [illegible] Exchange Alley [illegible]
DRY GOODS—French [illegible] for sale on [illegible]
MESS BEEF—56 ba[illegible]
WESTPHALIA HAM[S] [illegible] LEGEN[DRE]
CHERRIES—100 boxes [illegible] received and landing [illegible] LEGEN[DRE]
FLOUR—300 bbls [illegible]
LARD & BUTTER—[illegible] kegs [illegible] western butter [illegible]
HAMS—30 hhds [illegible] JOSE[PH]
LANDING from the [illegible] Cherries [illegible] LATASTE
PORK—20 bbls M O [illegible] G. DORS[EY]
FLOUR—167 bbls [illegible] G DOR[SEY]
LINSEED OIL—20 bar[illegible]
LARD—300 kegs Lard [illegible]
OIL—Spanish olive oil, [illegible] for the use of Lamps or M[illegible] gallons each, for sale by [illegible]
WINES—150 quarter c[illegible] sweet Malaga wine, [illegible] for sale by [illegible]
WINE—561 boxes Pau[illegible] LEGEN[DRE]
SHOES & BROGANS [illegible] and Brogans, rece[illegible]
MONONGAHELA WH[ISKEY] [illegible] sale by [illegible]
GEORGIA Money. [illegible]
MACKEREL—10 bbls [illegible]
NUT MEGS—15 kegs [illegible]
EXCHANGE on Lon[don] [illegible] HARRIS[ON]
CHECKS at sight on [illegible] KOHN[illegible]
SPANISH DOUBLOON[S] [illegible] M. S. CUCULLU, L[illegible]
FOR SALE by M. S. C[illegible] & CO. 60 bales tobacc[illegible] quality Havana Segars, [illegible]
540 bbls prime pork, [illegible] G. DORS[EY]
WHISKEY, LARD—[illegible] TASTET & [illegible]
540 Hhds Sugar, on [illegible] which is at a sm[illegible] A. & Z. CA[VELIER]
NOTICE.—The subscribe[illegible] to Chartres st, [illegible]
THE subscribers off[illegible] Havanna lemons, 100 ho[illegible] sizes and 20 [illegible] A S BARK[illegible]
NOTICE [illegible] THE copartnership [illegible] firm of Prussan & L[illegible] death of Mr Prussan. Mr [illegible] with the liquidation [illegible] continue the same kind of bu[illegible] are indebted to the concern [illegible] their accounts.
NOTICE [illegible] THE undersigned offer [illegible] white wine, 400 boxes [illegible] 300 boxes Chateau [illegible] in half bottles, [illegible] boxes Haut Sauterne [illegible] bottles, superfine cordials, [illegible] 12 do. Amarante [illegible]
NOW LANDING from [illegible] Champagne [illegible] boxes Hermitage [illegible] Muscat wine [illegible] Claret St Peter[illegible] Absinth [illegible] Dantzick brandy [illegible] superfine anisette [illegible] Madeira wine [illegible] bagging [illegible] cork [illegible]
GRANITE—On hand, [illegible] and other purposes, [illegible] order at short notice [illegible] 147 Custom house [illegible] streets. N. B. The basement of [illegible] removed and granite safely ins[illegible] to the occupant.
300 BARRELS [illegible] 40 pipes and 70 [illegible] and Cognac Brandy. [illegible] baskets Champagne [illegible] Jamaica Rum [illegible] Bags of [illegible]
GOSHEN CHEESE, Po[illegible] Received ex ship Vicks[burg] for sale by the subscribers [illegible] & 30 half boxes M[illegible] Peters' br[illegible] 10 pipes Holland Gin, [illegible] 25 bbls American brandy, [illegible] Portland rum, [illegible] Anchor Gin, [illegible] Guatemala Ind[igo] [illegible] Manilla do. [illegible] Pipes, [illegible] Poland Starch, [illegible] Goshen Cheese. CARRIE[RE]
POLHEMUS & [illegible] House, Sign & Orna[mental] No. 22 Exchange place, [illegible] THE subscribers hope b[illegible] workmanship and reaso[illegible] of public patronage. [illegible] Military Standards and T[illegible] N. B. Imitations of wood[illegible] Painting, done.
A CA[RD] The Furniture [illegible] C. W. A. YOI[illegible] Nos. 11 and 73 R[illegible] Are constantly supplied [illegible] and Cabinet Furniture, [illegible]
KENTUCKY BAGGIN[G] [illegible] store and for sale by [illegible] HARRI[illegible]
PORK—Mess and Prime [illegible] EASTMA[N]